

Délibération n° 2019-312

OBJET : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES AU SYB

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	63
Présents et représentés	:	68
Votants	:	68

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Château
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-312

Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2019-312

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Objet : **DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES AU SYB**

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 alinéa 3 ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU les statuts du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre ;

VU la délibération n°2017-387 du 20 décembre 2017 portant désignation de M. Thomas JOLY et de Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN en qualité de représentants titulaires et de Messieurs Jean-Paul MORDEFROID et François Guy TRÉBULLE en qualité de représentants suppléants de la commune de Verrières-le-Buisson pour siéger au nom de la Communauté d'agglomération dans les instances du SYB ;

CONSIDERANT le résultat des élections partielles intégrales de la commune de Verrières-le-Buisson du 22 septembre 2019 ;

CONSIDERANT l'élection et l'installation de quatre nouveaux conseillers communautaires pour la commune de Verrières-le-Buisson dès le 22 septembre 2019 ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération dispose de dix-sept sièges de titulaires et de dix-sept sièges de suppléant pour le territoire couvert par le SYB, dont la commune de Verrières-le-Buisson ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de deux nouveaux représentants titulaires issus de la commune de Verrières-le-Buisson pour siéger au nom de la Communauté d'agglomération au sein du Comité syndical du SYB ;

CONSIDERANT que le choix de l'organe délibérant pour l'élection de ses représentants peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

CONSIDERANT les candidatures de M. Jean-Paul MORDEFROID, conseiller municipal et M. Vincent HULIN, conseiller communautaire, pour siéger au premier poste de délégué titulaire au sein du Comité syndical du SYB ;

CONSIDERANT la candidature de Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, conseillère municipale, pour siéger au second poste de délégué titulaire au sein du Comité syndical du SYB ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. PREND ACTE de la caducité de la délibération n°2017-387 du 20 décembre 2017 ;

Délibération n° 2019-312

2. DECIDE de procéder à l'élection de deux délégués titulaires pour siéger au sein du Comité syndical du SYB ;

Résultat du vote au premier poste de délégué titulaire :

Jean-Paul MORDEFROID : 63 voix

Vincent HULIN : 5 voix

M. Jean-Paul MORDEFROID ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné premier délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SYB.

Résultat du vote au second poste de délégué titulaire :

Karine CASAL DIT ESTEBAN : 68 voix

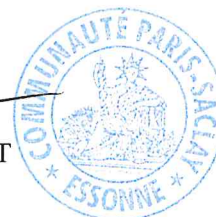
Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est désigné second délégué titulaire pour siéger au Comité syndical du SYB.

3. DECLARE élus et installés dans leur fonction M. Jean-Paul MORDEFROID et Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN, représentants titulaires.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BURNAT



ID Télétransmission : 091-200056232-20191009-1mc-127233-DE
Date AR Préfecture : 16/10/2019

Délibération n° 2019-312

- Affichée / Publiée le *16/10/2019*
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.